

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

Mise en œuvre réglementaire de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, transposition du pilier technique du 4^e paquet ferroviaire et problématiques d'exploitation comptent parmi les sujets ayant mobilisé la Commission en 2019. La refonte de la directive PSI et la révision du règlement sur les droits des passagers ferroviaires ont aussi fait l'objet de travaux approfondis.

Depuis le 3 décembre 2019, l'État et les Régions qui le souhaitent peuvent choisir un opérateur autre que SNCF pour les intercités et les trains régionaux à l'échéance de leur contrat.

À partir de décembre 2023, la mise en concurrence devient le principe pour les services ferroviaires conventionnés; un calendrier spécifique entre 2023 et 2039 s'applique toutefois aux services conventionnés en Île-de-France. À compter de la fin 2020, des opérateurs autres que SNCF pourront proposer des services ferroviaires de voyageurs non conventionnés tels que trains à grande vitesse ou services librement organisés sur lignes classiques. Compte tenu de ce calendrier, la mise en place d'un nouveau cadre pour préparer l'ouverture à la concurrence a, cette année encore, mobilisé la Commission. Les évolutions en matière d'interopérabilité technique au sein de l'Union européenne, dans le cadre de la révision des spécifications techniques d'interopérabilité (signalisation arrière des trains de fret, processus de dérogation...) et de l'extension à l'ensemble des véhicules ferroviaires du système de certification des Entités en charge de l'entretien (ECE), limité jusqu'alors aux wagons de fret, ont également été au cœur des travaux de la Commission.

Renforcer la vision systémique des enjeux ferroviaires

L'UTP a continué à se mobiliser sur les textes d'application de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire adoptée en juin 2018. Tout au long de l'année, elle a participé à de nombreuses consultations de la DGITM

sur les textes en préparation, notamment concernant les modalités de l'ouverture à la concurrence des services publics ferroviaires: la passation et l'exécution des contrats (marchés publics comme concessions), la détermination des données nécessaires à la préparation des appels d'offres (devant être transmises par les entreprises et gestionnaires d'infrastructures aux autorités organisatrices) et la gouvernance du système. Dans ce cadre, l'UTP a initié un groupe de travail consacré aux missions transversales de sécurité ferroviaire.

Approfondir certains sujets techniques et opérationnels

La Commission a suivi avec attention les travaux de concertation dans le cadre de l'adoption des textes précisant la réglementation issue de la transposition du volet technique du 4^e paquet ferroviaire, entrée en vigueur le 16 juin 2019. En se mobilisant pour la transparence dans les échanges et en impulsant la révision de certaines règles d'exploitation, les membres de la Commission ont pris le parti de l'amélioration de la sécurité avec une approche système et de l'amélioration de la performance de l'exploitation. À ce titre, l'UTP a mis en place, en fin d'année, un groupe de travail dédié aux problématiques des gestionnaires d'infrastructures adhérents de l'UTP. Les travaux de définition des mesures de protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé ou contribuant à leur exploitation ont également fait l'objet d'un intérêt particulier.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Alain Gondelmann

COMPAGNIE DU BLANC-ARGENT

Marek Mavridis

EURO CARGO RAIL (DB)

Thierry Assise, Michel Didier, Alexander Ernert

EUROPORTE (GETLINK)

François Coart

EUROSTAR

Philippe Dabancourt

FRET SNCF

Françoise Valéry-Gille

GARES & CONNEXIONS (SNCF)

Thierry Marduel

KEOLIS

Bruno Auger

LISEA

Philippe Jausserand, Hervé Le Caignec

OBJECTIF OFP

André Thinières

RATP

Gautier Brodeo, Jérôme Martres

RATP DEV

Ronan Bois

RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Vincent Guillaume

SÉCURAIL

Philippe François

SNCF

Frédéric Henon, Gilles Quesnel

SNCF MOBILITÉS

Olivier Devaux, Catherine Perrinelle

SNCF RÉSEAU

Matthieu Chabanel (président de la Commission), Claude Mangone, Stéphane Mialot, Arnaud Sohler, François Tainturier

THALYS

Charles Bernheim

THELLO

Jean-Claude Belli, Anne-Cécile Delbes, Roberto Rinaudo

TRANSDEV

Fares Goucha, **Claude Steinmetz** (vice-président)

TRANSDEV RAIL BRETAGNE

Loïc Lanne

UTP

Valérie Beaudoin, Sigrid Clavières, Claude Faucher, Canisius Gassa, Stéphanie Lopes d'Azevedo, Karine Maubert, Nelson de Pessemer

VFLI

Vincent Beck, Alain Ribat



MATTHIEU CHABANEL

Président de la commission Système ferroviaire

Directeur général délégué Projets et Performance, SNCF Réseau

Quels seront les sujets principaux à suivre en 2020 ?

La Commission restera mobilisée pour préparer une ouverture à la concurrence réussie, elle devra aussi traiter des modalités d'application de la loi d'orientation des mobilités et notamment de l'avenir des lignes « capillaires », y compris de fret. Les problématiques de financement des infrastructures et d'équilibre économique du secteur continueront également à nous occuper.

Comment accroître la part modale du ferroviaire, voyageurs et fret ?

L'UTP a toute légitimité pour porter l'expression collective du secteur et pour le promouvoir. Cela passe par l'élaboration d'un discours proactif sur les enjeux et atouts communs aux entreprises ferroviaires et aux gestionnaires d'infrastructures. L'UTP va ainsi engager un travail de mise en avant des externalités du mode ferroviaire. L'UTP entend aussi être active au service de la promotion du fret ferroviaire, notamment au sein de la plateforme nationale fret; il faut améliorer la prise en compte du fret par tous les acteurs pour proposer une offre plus adaptée aux ambitions de développement et aux attentes des clients.

« L'UTP a toute légitimité pour porter l'expression collective du secteur et pour le promouvoir »